

à Madame l'Inspectrice d'Académie
65 avenue de la Forêt Noire 67 000
STRASBOURG

Objet : Directives quant au risque de pandémie par le Covid-19

Madame l'Inspectrice d'Académie,

Dans moins d'une semaine, élèves et collègues retourneront à l'école.

Dans de nombreux départements des informations arrivent concernant les élèves qui reviendraient de Chine ou de certains pays occidentaux (en particulier certaines régions d'Italie), en particulier des demandes de non fréquentation voire de non accueil par les établissements scolaires pendant deux semaines.

De plus, la communication gouvernementale incite à la plus grande prudence et préconise les recommandations présentées dans cet article :

<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus?fbclid=IwAR36cYVwzIQGVYXO9vjWuhWNG8FRlhFawnIVOC005R9xbE40od-1PiSitLA>

Nous attirons votre attention sur ces deux points :

- *Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...);*
- *Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée.*

Il est nécessaire de communiquer au plus tôt envers les écoles et EPLE afin de donner des instructions claires que ce soit aux directrices et directeurs comme aux chef-fe-s d'établissements.

Quelles directives ces derniers doivent-ils transmettre aux familles concernées et avec quels moyens ?

Quelles directives doivent-ils transmettre aux collègues concerné-e-s et quelles conséquences pour eux ? Nous pensons à la situation administrative de ces collègues pendant la période de quarantaine (puisqu'ils ne peuvent être considérés comme étant en arrêt de maladie) et aux conséquences sur leur rémunération, AGS, etc.

L'accueil des élèves concerné-e-s peut-il ne pas être assuré ? Si non, quelle attitude adopter pour permettre un accueil dans le respect de la sécurité de chacun, élèves comme enseignant-e-s et autres agents au service de l'Ecole de la République ? Et toujours avec quels moyens, en particulier dans les écoles ?

Dans l'attente de vos réponses, nous vous prions d'agréer, Madame l'Inspectrice d'Académie, nos respectueuses salutations.

Laure TREMOLIERES et Didier CHARRIE
co-secrétaires départementaux du Bas-Rhin

